

210C1031
FR0006807004-OP017-RO06

8 octobre 2010

- Suspension de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 210C0922 du 17 septembre 2010

1- L'Autorité des marchés financiers a fait connaître que, le 17 septembre 2010, a été déposé devant la cour d'appel de Paris un recours en annulation de la décision de conformité de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE (cf. Décision et Information 210C0881 du 8 septembre 2010) dont la date de clôture était alors fixée au 23 septembre 2010 (cf. Décision et Information 210C0883 du 9 septembre 2010). Le 17 septembre 2010, une demande de sursis à exécution de ladite décision a également été déposée ; ce même jour l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire a été prorogée.

Par ordonnance du 7 octobre 2010, le magistrat délégué du Premier président de la cour d'appel de Paris a ordonné qu'il soit sursis à exécution de la décision de conformité précitée (D&I 210C0881 du 8 septembre 2010) jusqu'à ce que la cour d'appel ait rendu sa décision au fond. Par conséquent, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire est suspendue et l'initiateur cesse, à compter d'aujourd'hui, de se porter acquéreur des titres AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE.

2- La cotation des actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE sera reprise le lundi 11 octobre 2010.